

4 BONNES RAISONS D'AGENCER SON VÉHICULE

1

C'est un gage de **sécurité** pour vous et vos salariés.

2

C'est un gain **financier** à moyen terme :

- vous réduisez les déplacements inutiles causés par le manque de préparation et de rangement de votre VUL,
- c'est la façon la plus sûre de garder son outillage et les matériaux en bon état.

3

Cela permet de **réduire les gestes et postures pénibles** causés par des chargements et déchargements trop fréquents.

4

Cela contribue à la construction de l'**image de marque** de votre entreprise.



BON À SAVOIR

Pratiquement **un tiers des déplacements** dans l'artisanat du bâtiment sont dus à des oublis de matériel ou matériaux. Des dispositifs d'aides au financement de l'aménagement du VUL peuvent être proposés par certaines CARSAT. Avant tout investissement, renseignez-vous auprès de votre CARSAT.

Conception & réalisation : www.fulimark.fr

EN SAVOIR PLUS



INFORMATIONS GÉNÉRALES

INRS : www.inrs.fr
CARSAT (caisse assurance retraite et santé au travail) : www.ameli.fr
IRIS-ST : www.iris-st.org



Rédigé par IRIS-ST, pôle d'innovation Santé et Sécurité, en collaboration avec l'INRS - 2013

MÉMO SÉCURITÉ

SERRURIERS METALLIERS



L'aménagement DU CAMION

Choisir son véhicule est un investissement important pour votre entreprise.

Valorisez au mieux cet investissement en l'agencant efficacement : vous y gagnerez en confort, sécurité et productivité !



LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER AVANT L'ACQUISITION DU VÉHICULE

BIEN QU'ILS SOIENT SOUVENT EN OPTION, UN CERTAIN NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SONT INDISPENSABLES À VOTRE SÉCURITÉ, AINSI QU'À CELLE DE VOS SALARIÉS ET AMÉLIORENT VOTRE CONFORT.

EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- 1 ABS (système anti-blocage des roues)
- 2 Airbag conducteur et passager
- 3 ESP (correcteur de trajectoire)
- 4 Système d'aide au freinage d'urgence
- 5 Cloison de séparation sur toute la largeur et la hauteur du véhicule (norme ISO 27956)
- 6 Limiteur de vitesse
- 7 Points d'arrimage
- 8 Ventilation haute et basse

EQUIPEMENTS DE CONFORT

- 1 Climatisation
- 2 Réglage à distance des rétroviseurs
- 3 Equipements de téléphone « mains libres »
- 4 GPS



Attention : veillez à ce que le plancher du véhicule soit de qualité et propre afin de rendre possible un aménagement durable.



BON À SAVOIR

Système d'arrimage

Utilisez des sangles non endommagées, propres et non nouées. Les sangles non utilisées sont enroulées et rangées. Lorsque des barres d'arrimage sont utilisées, accrochez-les aux points prévus à cet effet dans le véhicule.

UN VÉHICULE IDÉALEMENT AMÉNAGÉ

AFIN D'OBTENIR UN VÉHICULE EFFICACEMENT AGENCÉ, QUELQUES POINTS ESSENTIELS DOIVENT ÊTRE DISCUTÉS AVEC VOTRE AGENCEUR :

- 1 Faites l'inventaire de l'outillage que vous transportez
- 2 Faites l'inventaire des matériaux que vous transportez

CHARGE UTILE

Soyez vigilants à la surcharge pour cela, il faut connaître la charge utile du VUL et évaluer le poids de son chargement. La charge utile (CU) est définie à partir de :

- Le PTAC (poid total autorisé en charge) est le poids maximum que le véhicule ne doit pas dépasser.
- Le PV (poids à vide) est le poids du véhicule avec les pleins (carburant, huile, eau), sans passager ni chargement

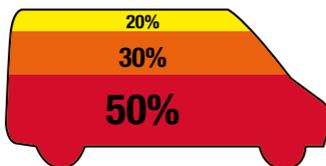
BON À SAVOIR

CU = PTAC – (PV + aménagement + conducteur + passagers)

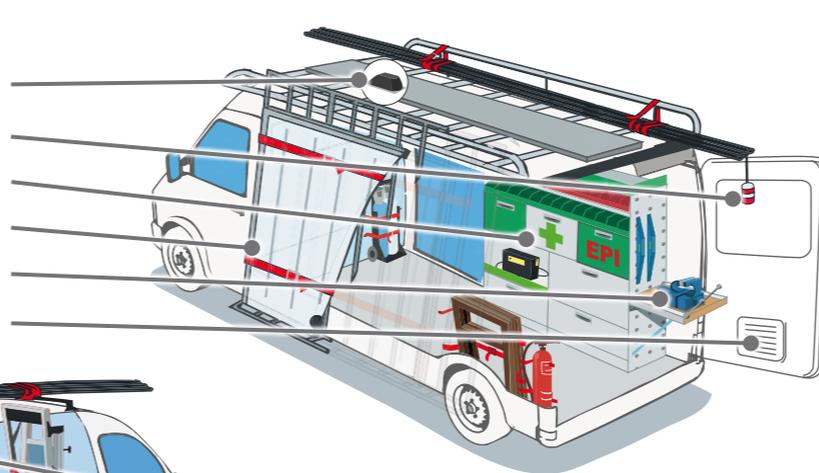
La CU est le poids qui reste pour votre matériel et vos matériaux. En cas de besoin, aidez-vous d'une plateforme de pesage.

RÉPARTITION DES CHARGES

Les éléments les plus lourds doivent être disposés à proximité du plancher du véhicule, alors que les éléments les plus légers peuvent être disposés vers le haut.



Ventillation haute
Balise
Rangement du matériel dans des bacs, tiroirs, ...
Sanglage du chargement
Étau
Ventillation basse



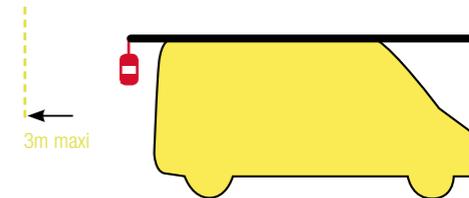
Barre d'arrimage amovible
Arrimage de tout chargement

Grue auxiliaire
Arrimage de tout chargement



RÈGLES D'USAGE

- Tout ce qui n'est pas rangé doit être arrimé.
- Tout chargement débordant à l'extérieur du véhicule doit être solidement arrimé.
- A l'arrière, le chargement ne doit pas dépasser de plus de 3 mètres.
- A l'avant, le chargement ne doit pas dépasser le pare-chocs du véhicule.



- Assurer l'entretien régulier du véhicule et instaurer un carnet de maintenance.
- Identifier la personne qui s'occupe de la vérification des véhicules.
- Définir avec les salariés les règles d'utilisation de chaque véhicule.
- Former les conducteurs à la conduite en sécurité.

BON À SAVOIR

Le permis BE est nécessaire pour la conduite des véhicules de catégorie B attelés d'une remorque lorsque :
le PTAC de la remorque est compris entre 750 kg et 3500 kg et que le PTAC (véhicule + remorque) est supérieur à 4250 kg.